# les infos

# Vendredi 27 mars 2015



## RETOUR D'EXPÉRIENCE

La distribution des fameuses tablettes bat maintenant son plein. Mettons de côté la polémique sur le coût de cet outil professionnel en regard de l'absence d'enveloppe pour les salaires, pour en venir à un retour d'expérience presque objectif. Pour l'être complètement, pas besoin d'être adepte d'Apple pour trouver que la version 8 de Microsoft Windows soit un gros bide. Ce qui a retenu notre attention, c'est plutôt la masse de chartes et documents que vous devez valider avant de recevoir l'engin. Vous devez certifier avoir lu et pris connaissance de documents qui ont été écrits il y a parfois bien longtemps, et dont le nonrespect peut vous emmener directement vers une procédure disciplinaire allant jusqu'au licenciement. Nous avions obtenu de la direction, en 2014, un accord pour encadrer le filtrage de toutes les boîtes mails des services centraux. Le principe est simple, il est interdit de s'envoyer des mails professionnels sur sa boîte personnelle ou sur une clé USB. Si un besoin urgent le nécessite, vous devez en demander l'autorisation à votre responsable direct ou le mettre en copie du mail lorsque cela n'est pas possible. Faute de quoi, vous risquez la porte. Il n'en reste pas moins que la tablette va bousculer un certain nombre de nos habitudes et il serait bon que la direction engage une discussion avec les syndicats afin d'aboutir à un accord ou une instruction générale définissant un cadre de garanties pour les salariés.



Car si elle a su prévoir de prémunir pour ses propres risques, elle a totalement zappé ceux courus par le personnel. Or ils sont grands et multiples, tel le transfert de pièces jointes confidentielles, voire reclassées à posteriori confidentielles pour les besoins d'une procédure de licenciement comme nous l'avons déjà vu par le passé. Quid également de l'accès à la messagerie professionnelle en tous lieux, y compris hors l'entreprise ?

### **TECHNOPOLIS**

C'est maintenant officiel. Les activités qui sont «potentiellement» concernées par le transfert à Val de Fontenay seraient principalement l'ensemble (ou presque) des activités informatiques : SIOP (DSI, 1.200 postes) sera rejoint sur le pôle Est par une bonne partie d'ITEC, SAFE, FIND, OPER (1.800 postes) et de RESG (2.000 postes) au sein des nouveaux bâtiments. La liste précise des entités concernées se trouve sur notre site intranet. Après la réunion dont nous faisions écho la semaine dernière, la direction est donc venue informer le CE des centraux, le 27 mars. Elle va maintenant proposer des amphis d'information aux salariés qui seraient concernés et ensuite nous recevoir le lundi 13 avril prochain pour discuter des conditions dans lesquelles ce déménagement se fera, et notamment de la façon dont seront traités les cas individuels. Frédéric Oudéa et Françoise Mercadal Delasalles nous l'ont dit « c'est un beau projet, il faut le réussir ». Sur ce point, nous sommes bien d'accord et une des clés de la réussite dépendra des discussions avec les syndicats. Nous allons donc rencontrer les salariés concernés (n'hésitez pas à contacter la permanence ou vos élus CGT) et examiner avec eux les problèmes soulevés par ce transfert de plus de 4.000 postes de travail pour revenir vers la direction avec des propositions concrètes visant à préserver, voire améliorer votre qualité de vie au travail. Un thème dans l'air du temps.

#### CGT Société Générale

Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68 cgt.sg@wanadoo.fr Internet:www.cgtsocgen.fr Intranet: Portail SG, le groupe, Espace syndical, CGT